

RCS : CHATEAUX

Code greffe : 3601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00142

Numéro SIREN : 413 168 451

Nom ou dénomination : A.R. BOIS

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2024 sous le numéro de dépôt 828

AR BOIS
Société par actions simplifiée
au capital de 60 000,00 €
Siège social : ZI Les Ribattes
36400 LA CHATRE
413 168 451 RCS CHATEAUROUX

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 20 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 20 février,
A 10 heures,

Au siège social,

La société FRANCE COMMERCE, société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 €, dont le siège est à MONTGRIVRAY (36400), 22 ZI Les Ribattes, Le Patureau de la Dame, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 984 380 394, représentée par Monsieur David VAN DEN HURK, représentant la Société DEEVIDOLLAND B.V., elle-même présidente de ladite société,

Associée unique de la société AR BOIS, société par actions simplifiée au capital de 60 000,00 € divisé en 3 000 actions de 20,00 € de valeur nominale chacune, dont le siège est à LA CHATRE (36400), ZI Les Ribattes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 413 168 451,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

DECISION N°

1.

L'associée unique prend acte de la démission de la Société VANDENHURK FRANCE de son mandat de président à compter de ce jour et décide de nommer comme

nouveau président, pour une durée indéterminée à effet de ce jour, la société FRANCE COMMERCE, société par actions simplifiée au capital de 10 000,00 €, dont le siège est à MONTGRIVRAY (36400), 22 ZI Les Ribattes, Le Patureau de la Dame, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHATEAUROUX sous le numéro 984 380 394.

DECISION N°

2.

L'associée unique prend acte de la démission de Monsieur David VAN DEN HURK de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

DECISION N°

3.

L'associée unique décide de conférer tous pouvoirs à Maître Franck LAVOUE, Avocat au Barreau de CHATEAUROUX, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée.

FRANCE COMMERCE
M. David VAN DEN HURK

DocuSigned by:
S VAN DEN HURK David
3C90CCF74AC2481...

DocuSigned by:
S VAN DEN HURK
3C90CCF74AC2481...